

**20170301 DECLASSEMENT DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE
INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose que le parking créé au niveau du carrefour de la Pierre Ronde se trouve dans le domaine privé de la commune, cadastré AD 184, pour une superficie de 3 100 m². De par son usage, il convient de l'intégrer dans le domaine public de la commune.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de le déclasser pour l'intégrer dans le domaine public de la commune. APPROBATION UNANIME.

**20170302 AVENANTS DE SCISSION RELATIFS AUX MARCHES POUR L'AMENAGEMENT DE
L'ESPLANADE DU BOURG**

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

MARCHE DE TRAVAUX LOT 2

MARCHE DE TRAVAUX LOT 3

A compter du 1^{er} janvier 2017, la commune de Saint-Bonnet-les-Oules intègre la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole. A compter de cette date, Saint-Etienne Métropole assurera l'exercice de la compétence Voirie, Assainissement et eau potable sur le territoire de la commune.

L'exercice de ces compétences requiert l'usage de marchés publics de travaux, de fournitures, de maîtrise d'œuvre ou de services qui n'ont plus vocation à être gérés pleinement par la commune.

Afin d'assurer la continuité de la prestation, Monsieur le Maire indique qu'un avenant, pour chacun des marchés concernés, est nécessaire pour acter des conséquences de la modification concomitante des périmètres de compétence de la commune et de Saint-Etienne Métropole.

Le transfert de compétence entraine de plein droit le transfert des contrats passés.

Après discussion entre les membres de l'Assemblée, et à l'unanimité, un avis favorable est octroyé.

**20170303 CONSTATATION DE LA DESAFFECTATION D'UN CHEMIN RURAL ET LANCEMENT D'UNE
LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR LA VENTE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.161-10 DU
CODE RURAL ET DE LA PECHE**

Monsieur le Maire expose :

Au lieu-dit Bénière, la propriété de M. DUPUIS-CUNY et Mme GRAZIAN et celle de M. MOULARD étaient jusqu'à présent desservies par le chemin rural attenant à la parcelle cadastrée B 432.

Les conditions de pente et de visibilité ne permettaient pas d'assurer la sécurité de la circulation routière avec cet accès.

Après avoir consulté le maire, M. DUPUIS-CUNY et Mme GRAZIAN ont créé un nouvel accès, à leur diligence et à leurs frais, sur leur propriété et sur celle de Mme MONTAGNON, avec l'accord de cette dernière.

Ce nouvel accès est aujourd'hui terminé et utilisé par les propriétaires voisins.

Ainsi, ledit chemin rural est aujourd'hui désaffecté.

M. DUPUIS-CUNY et Mme GRAZIAN se proposent d'acquérir l'assiette de ce chemin rural dont ils sont les seuls voisins.

Pour ordre, il est ici précisé que l'assiette de la nouvelle voie sera concomitamment cédée à la commune.

Conformément à l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime, il convient aujourd'hui de constater la désaffectation du chemin rural initial puis de lancer une enquête publique avant de pouvoir régulariser la vente. APPROBATION UNANIME

- quant à la constatation de la désaffectation du chemin rural attenant à la parcelle B 432
- pour le lancement d'une procédure d'enquête publique préalable à la vente conformément à l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime.

20170304 MODIFICATION DU BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE ET LA SAS L'OULE DE BLE

Monsieur le Maire dresse lecture d'un courrier de M. REY et Mme MOURIER, associés au sein de la SAS l'Oule de Blé, dans lequel ils demandent à ce que le conseil municipal accepte de revoir au sein du bail commercial la clause relative au loyer.

En effet, il était convenu que jusqu'au 30 octobre 2016, le loyer serait ramené à 4 200 € HT puis serait de 6 000 € HT.

Pour la boulangerie, avec la conjoncture économique et les travaux de réhabilitation du centre bourg, la clientèle est moins importante. Il n'est pas possible pour la SAS l'Oule de Blé d'honorer les loyers majorés. APPROBATION UNANIME pour une modification du bail accord de loyer à hauteur de 350 € HT mensuel à compter du 31 octobre 2016 et jusqu'au 30 novembre 2021.

20170305 BILAN DU PLU ET ARRETE DE MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire laisse la parole à M. MANGEL, Adjoint à l'urbanisme. M. MANGEL procède à une présentation de la procédure de PLU depuis son approbation en date du 29 janvier 2013.

Il rappelle ensuite qu'en date du 17 octobre 2016, le conseil municipal a approuvé le lancement d'une procédure de modification du PLU.

L'urbanisme relevant de Saint-Etienne Métropole, cette procédure est aujourd'hui de leur compétence.

L'arrêté de modification du PLU sera alors pris par le Président du Conseil Communautaire.

Ouverture d'une enquête publique en vue d'exploiter un atelier de traitement de surface à Veauche : Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ; M. MAZUEL se portant volontaire pour dresser un compte rendu dudit dossier aux membres de l'Assemblée.

Divers

31 mars : conférence Espace Sylvestre

Tableau de présence pour la tenue des scrutins

Point sur la voie modes doux

Auberge – Destination à venir ?

Prochaine séance : vote des budgets